

Décision

Générale

colonial

Décision n° 81-468-1935 Avances.

n° 81-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel du moniteur Ismaël Abdi, en service à l'enseignement, est porté à cent cinquante francs, passible des prélèvements, pour compter du 1er janvier 1936.